
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 9

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

**NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION
AUX SECRETARIATS DES
CONSEILS MEDICAUX PLACES
AUPRES DU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DES
DEUX-SEVRES**

Date de convocation : 2 février 2024

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 14 février 2024

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 15 H et départ à 16 H 49, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, jusqu'à son arrivée à 14 h 45 et à partir de son départ à 16 h 49.
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Aline DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme NADAL,
M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG 79) et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort ont signé une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour l'adhésion aux secrétariats des instances médicales (conseil médical en formation plénière ou en formation restreinte) placés auprès du CDG 79 depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cette convention a été renouvelée par différents avenants, dans les mêmes modalités de gestion dont le terme était au 31 décembre 2023.

Cette prestation proposée par le centre de gestion était soumise à une contribution de 200€ par dossier présenté en instance médicale qui correspond :

- aux charges de fonctionnement du centre de gestion ;
- aux charges et formation des personnels du centre de gestion ;
- aux honoraires et déplacements des médecins siégeant aux conseils médicaux.

Dans le cadre du renouvellement de cette prestation, le centre de gestion propose une nouvelle convention, pour une durée de 2 ans, avec une évolution tarifaire progressive de la manière suivante :

- **225 €** pour l'année 2024
- **250€** pour l'année 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale de Niort remboursera les frais d'expertise de ses agents réglés par le centre de gestion, ainsi que les frais de déplacement des représentants des élus et du personnel, membres de la formation plénière.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la nouvelle convention d'adhésion aux secrétariats du conseil médical (formation plénière et formation restreinte) placés auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président à le signer ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU